

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Skin Packing SA, 1196 Gland
conditionnement et emballage de viande
25 ho ou f
3 septembre 2000 au 8 septembre 2001
- ROLEX INDUSTRIE SA, 1225 Chêne-Bourg
usinage CNC (boîtes de montres) Vernier, rue Via-Monnet 8
6 ho
4 septembre 2000 au 29 décembre 2001 (renouvellement)

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Diabolo Pizza, 1018 Lausanne
fabrication et livraison de pizzas
3 ho ou f
29 octobre 2000 au 1^{er} novembre 2003

Travail continu (art. 24 LTr)

- HARTING AG, 2504 Bienne
ensemble de la fabrication (étampage, moulage, galvanoplastie, assemblage)
170 ho ou f
29 octobre 2000 au 1^{er} novembre 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

28 novembre 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail